



Le FSE en action

Création d'activité-économie sociale et solidaire

Les P'tits Jules au Nid

Depuis son entrée dans la vie professionnelle, Thérèse a dû faire face à de nombreux obstacles afin de faire garder ses enfants et ce en maintenant une activité avec une large amplitude horaire.

Il lui a donc semblé essentiel d'offrir aux parents et aux femmes en particulier, la possibilité de mieux articuler leur vie professionnelle et leur vie privée en allégeant « la contrainte temps ».

Elle propose d'expérimenter un service de garde à domicile sur des horaires atypiques 365 jours par an, 7j/7, 24h/24.

Elle a pu démarer son activité en rencontrant les partenaires potentiels, en identifiant les besoins des familles et en communiquant sur son projet.

Après avoir réalisé une identification précise du besoin et dressé un plan d'action, Thérèse a recruté et orienté en formation des personnes sans emplois, qui aujourd'hui travaillent dans l'association.

Ce projet a permis de créer des emplois directs de proximité et de répondre à une demande des familles et du territoire.



Qu'est-ce que le Fonds social européen ?

Le Fonds social européen est un fonds de l'Union européenne qui a pour mission de soutenir les Etats membres dans leurs politiques en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle; lutte contre le chômage, développement des ressources humaines, lutte contre la discrimination sur le marché du travail et l'exclusion sociale.

Qu'est-ce que le dispositif "Microprojets" ?

La mesure 4-2-3 du FSE en France s'inscrit dans la continuité du programme pilote "Capital local à finalité sociale" (1998) et de la mesure 10B du FSE (2000/2006). Ceux-ci avaient pour objectif "d'exploiter pleinement les possibilités offertes par la création d'emplois au niveau local".

Tout en les prolongeant, la mesure 4-2-3 élargit leur champ d'action. Le dispositif doit permettre de financer, en priorité, des petits porteurs qui ne peuvent pas accéder directement au FSE, faute d'une solidité financière qui permette de faire l'avance du FSE, ou d'une organisation administrative suffisante pour gérer une aide communautaire sans un accompagnement spécifique et durable.



Qui est l'APSEL 71 ?

En 1989, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a souhaité agir afin de soutenir l'emploi associatif et sportif, pour professionnaliser les associations mais aussi pour lutter contre les pratiques illégales liées à l'emploi. C'est pourquoi il a impulsé la création d'associations profession sport.

C'est de cette dynamique qu'est née en 1993, l'APSEL 71.

L'APSEL 71 a pour objectif d'aider et de soutenir les associations sportives, culturelles et d'animation de Saône et Loire grâce à ses activités de conseil, de gestion et d'accompagnement. Elle participe à la professionnalisation des pratiques associatives, pour que celles-ci soient en phase avec la législation et qu'elles soient gérées de manière optimale.

L'APSEL 71 s'articule autour de deux pôles :

- Le pôle Conseil :
 - partenaire des institutions pour la mise en oeuvre de programmes européens et nationaux
 - le CRIB (Centre de Ressource d'Information des Bénévoles)
 - l'accompagnement des demandeurs d'emplois
- la formation
- Le pôle Gestion :
 - la mise à disposition d'éducateurs ou d'animateurs
 - la gestion administrative

Qui ?

Les structures ciblées par le dispositif sont prioritairement des organisations de petite taille (peu ou pas de salariés), généralement constituées sous forme associative ou coopérative.

Combien ?

Un microprojet est défini par un coût global éligible qui ne dépasse pas 23 000 euros. Ce montant peut être porté à 25 000 euros pour les projets présentant un plan d'action précis et spécifique qui induit un surcoût prévisionnel identifié relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Durée ?

36 mois maximum (en moyenne les projets sont d'une durée de 6 et 12 mois. Ensuite, ils devront trouver d'autres moyens de financement que le FSE).

Pour quoi faire ?

- Les créations d'activités dans le domaine de l'économie sociale et solidaire (nouveaux Gisements d'emplois : écotourisme, environnement, commerce équitable...)
- Les initiatives de nature à combler les insuffisances du maillage des territoires (service à la personne notamment).
- Les activités qui mettent en avant les métiers patrimoniaux dans une perspective de valorisation économique d'un territoire.
- Pour ces 3 thématiques, priorité aux territoires ruraux isolés ou aux zones urbaines en difficulté.
- Les actions en faveur de la lutte contre les différentes formes de discrimination dans le monde du travail.
- Les actions d'insertion socioprofessionnelle innovantes ou expérimentales en faveur des bénéficiaires des minima sociaux, des personnes handicapées, des jeunes et des seniors.

Selon quelle procédure ?

La procédure d'accès à cette aide communautaire est simple. Prenez contact avec l'APSEL 71 qui vous indiquera les démarches à suivre en amont de la demande de subvention : structures d'accompagnement sur votre territoire, mise en place du pré-projet. Puis vous devrez remplir une demande de subvention indiquant l'objet de votre projet et le budget envisagé. Si vous êtes retenu par le comité de sélection vous signerez ensuite une convention. Pour mettre en oeuvre votre projet, vous bénéficierez de l'avance d'une partie des crédits.

Questions à se poser

Quelle prise en compte de l'égalité des chances entre les femmes et les hommes (voir www.fse.micropojets.fr/onglet/egalite/) ?
Quelles seront les retombées de votre projet en matière de développement économique et d'emploi ?

Le FSE en action

Soutien aux Femmes

Toujours Femmes

Comment se relever et redémarrer dans la vie quotidienne quand on a été victime d'un cancer et de ses conséquences psychologiques et physiques ?

Margherita, dans le cadre de son engagement associatif, a souhaité apporter une réponse à cette problématique en proposant aux femmes qui ont été victimes d'un cancer un accompagnement et une réinsertion sociale et professionnelle. Pour cela, elle a proposé des actions quotidiennes basées sur l'écoute et le soutien personnalisé ainsi que la réalisation d'activités collectives. Son travail d'animation est aussi tourné vers le renforcement de l'accueil par l'équipe bénévole en proposant des temps d'écoute et de formation pour les volontaires.



Accès à la culture

Katapulte

Le projet de l'association repose sur la pratique culturelle et artistique dans les quartiers prioritaires.

L'association propose à des jeunes de développer un projet pratique artistique en s'appuyant sur les structures présentes sur le quartier et les établissements culturels locaux.

Les jeunes ont bénéficié de l'accompagnement de référents artistiques pour la structuration de leur projet et un stage de découverte des métiers. Tous les projets ont été présentés dans le cadre de soirées spectacles.



Le FSE en action

Valorisation de métiers patrimoniaux

Le cheval comtois
Dès son plus jeune âge, Jérôme Bugnon, se passionne pour le cheval comtois. Grâce au FSE, il crée son association "Joyeuse bande des écuries comtoises". Son but est de promouvoir le cheval comtois, dynamiser le tourisme en région Franche-Comté et relancer les métiers traditionnels autour du cheval comme la maréchalerie, la bourrellerie et la sellerie. Il va pour cela s'appuyer sur le milieu artistique et culturel et mettre en place

des spectacles équestres. Maintenant Jérôme voit plus grand et est en train de monter un grand projet de construction de bâtiment abritant deux manèges couverts, un restaurant, des appartements pour les stagiaires et une partie musée sur le cheval comtois, bref, un véritable complexe équestre.

Comblent les déficits du territoire

Proximité Service

Mireille réside en zone rurale. Elle est très sensible au contact avec les personnes âgées et attachée au maintien à domicile. Le bien-être et la liberté de ces personnes sont conditionnés par leur capacité à se déplacer et à être accompagnée dans leur sortie quotidienne et dans leurs démarches : commerces, médecines, centre social... Toutes ces activités permettent de consolider un lien social. Mireille a créé son emploi et propose dans le cadre de l'association, un accompagnement des personnes venant compléter l'existant. Elle s'est formée et a obtenu les agréments et autorisations auprès des services départementaux. Aujourd'hui, l'utilité et la qualité de son travail en font une actrice locale incontournable.



L'appui aux microprojets associatifs, comment s'y prendre?

Vous avez une idée, avez-vous pensé à :

- Vérifier l'existence de besoins sur votre territoire?
- En parler à votre entourage immédiat pour avis?
- Voir si des projets similaires ont déjà été réalisés (vous pouvez pour cela consulter l'annuaire des microprojets 2000/2006: [www.fse.microprojets.fr/onglet "annuaire" ?](http://www.fse.microprojets.fr/onglet%20annuaire%20))
- Formaliser vos idées sur une ou deux pages?
- Recenser vos partenaires potentiels (notamment en vue d'une continuité de votre projet après le financement européen-FSE)?
- Apprécier les répercussions de votre projet sur les hommes et les femmes concernés (pour cela consultez le site www.fse.microprojets.fr, onglet "égalité entre les femmes et les hommes"?)
- Vous demander quelles seront les retombées de votre projet en matière de développement économique ou d'emploi?

Si vous avez des réponses positives à toutes ces questions, vous pouvez alors prendre contact avec l'organisme chargé de la mise en oeuvre de ce dispositif dans votre région.

A qui s'adresser?

Vous devez vous adresser à l'organisme chargé de la mise en oeuvre de cette mesure dans votre région pour vous appuyer dans vos démarches (élaboration de la demande de subvention, signature de la convention, suivi de votre projet, versement de l'aide FSE...).

APSEL 71

Organisme Intermédiaire

Région Bourgogne

Mesure 4-2.3

2 rue Jean Bouvet - 71000 MACON

Tel : 03.85.39.28.38 – Fax : 03.85.40.98.66

Mail : apssel71@orange.fr - Site : apssel71.fr

l'Europe
s'engage
en Bourgogne
pour les
petits projets
associatifs



■ **Participez à l'Europe**
des initiatives locales pour l'emploi



La 4-2.3 : un dispositif FSE
d'appui aux microprojets